

Madame. Monsieur.

À l'issue de la concertation préalable menée en 2022 sur l'avenir du traitement des déchets, nous avions pris l'engagement d'initier une démarche d'information renforcée autour de l'activité de la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole (CEDLM) afin de renouer le lien de confiance avec les habitants de Limoges Métropole, au premier rang desquels les riverains situés à proximité du site.

Soucieux de la bonne intégration de la CELDM sur le territoire, j'avais personnellement annoncé le nouveau cap qui devait guider les actions de Limoges Métropole dans cette démarche d'information: plus de transparence, plus de concertation, plus de communication et plus de sensibilisation.

Plus d'un an après, je suis ravi de vous adresser cette nouvelle lettre d'information semestrielle, qui vient concrétiser encore davantage les engagements pris par Limoges Métropole à l'égard des riverains.

L'occasion tout d'abord de dresser un premier bilan du nouveau marché d'exploitation après son renouvellement au 1er janvier 2023 et de saluer les résultats encourageants du nouvel exploitant, la Société de traitement et de valorisation des déchets du Limousin (STVL): installation d'un dispositif de neutralisation des odeurs, meilleures performances en termes de production de chaleur et nouveaux investissements au service d'un meilleur fonctionnement du site

Davantage de communication, cela passe aujourd'hui par la mise en place d'un dispositif d'alertes SMS. En complément des premiers outils d'information déployés ces derniers mois - je pense notamment au site internet de la CEDLM ou à la présente lettre d'information que vous recevez régulièrement -, ce système innovant permettra d'informer tous ceux qui le souhaitent des actualités en lien avec la centrale et des éventuels incidents sur le site. Une manière directe, rapide et efficace de vous informer en temps réel sur l'activité de la CEDLM.

Davantage de transparence enfin, c'est vous informer en cas de dysfonctionnement de l'installation et vous apporter tous les éléments de réponse qui sont à notre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser. C'est l'objet de la présente gazette, qui revient sur un épisode ponctuel de dépassement de dioxine en décembre 2023, en expliquant les causes de ce dépassement, les mesures engagées par Limoges Métropole et l'exploitant ainsi que les résultats des analyses réalisées.

Comptez sur la pleine mobilisation de l'ensemble des élus et services de Limoges Métropole pour continuer à vous associer au suivi de l'installation.

Je vous souhaite une belle lecture.

Fidèlement, Guillaume GUERIN PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

NOUVEAU: L'INFORMATION PAR SMS

Limoges Métropole et la Société de traitement et de valorisation des déchets du Limousin (STVL) vous proposent désormais de bénéficier d'un système d'information par SMS, très réactif en cas d'actualités ou d'événements significatifs sur le site. Les informations telles que la réalisation de travaux, de portes ouvertes, d'explications sur l'exploitation du site, comme le bruit lié aux soupapes vapeur ou d'éventuels incidents techniques (coupure d'électricité par exemple) pourront vous être communiquées par SMS entre 7h et 22h dans un délai de moins d'1 heure à compter de l'événement.

Pour bénéficier de ces informations, nous vous invitons à compléter le formulaire d'inscription sur le site www.cedlm.fr. Un SMS test vous sera envoyé dans les jours suivant votre inscription.

BILAN DE 2023. 1^{re} ANNÉE DU NOUVEAU MARCHÉ D'EXPLOITATION.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'exploitation de la CEDLM a été renouvelée à la STVL, filiale de Véolia, pour une durée de 5 ans, renouvelable 2 fois 1 an

La 1^{re} année d'exploitation de ce nouveau contrat a permis de renforcer la relation de confiance avec le prestataire avec une équipe de 25 collaborateurs investis au quotidien aux côtés de Limoges Métropole.

Cette année 2023 a également été marquée par:

· Des résultats très satisfaisants sur le dispositif de neutralisation des odeurs installé en mars

- Un record d'énergie fournie par la CEDLM aux réseaux de chaleur de Beaubreuil et du Val de l'Aurence (74830 MWh) grâce notamment à la mise en place de 2 nouveaux échangeurs de plus grande capacité et d'une collaboration renforcée avec Dalkia, délégataire de l'exploitation des réseaux de chaleur.
- Plus de 1.15 million d'euros investis dans des travaux afin de continuer à garantir le respect des obligations réglementaires, l'optimisation des performances et l'amélioration des conditions de travail des agents. Ils concernent notamment:
 - → l'installation d'une station de traitement des eaux sur site
 - → un process plus performant de nettoyage des chaudières des lignes





CEDLM, Centrale énergie déchets de Limoges Métropole

Rue de Fougeras 87280 Limoges Bus arrêt Montarauds

cedlm.fr 🔆







La Centrale énergie déchets de Limoges Métropole vous informe

cedlm.fr

LE DYSFONCTIONNEMENT DIOXINE ET LES ACTIONS ENGAGÉES



L'AVANCEMENT DU PROJET







Dépassement ponctuel des émissions de dioxine de la CEDLM en décembre 2023: les actions engagées.

Le 25 januier 2024, Limoges Métropole informait la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) d'un dépassement de la valeur limite d'émission autorisée en dioxine de la ligne 2 de la CEDLM mesuré en décembre 2023. Le flux de dioxines enregistré sur la ligne 2, du 8 au 28 décembre 2023, a impacté le flux cumulé des 3 lignes pour cette même période en dépassant de 25 % la Valeur Limite d'Exposition (VLE) mensuelle autorisée. Les investigations supplémentaires ont confirmé que le dysfonctionnement provenait de l'agglomération d'un nouveau réactif utilisé en raison d'une humidité trop élevée. Ce réactif, destiné à capter les dioxines-furannes et le mercure, aurait ainsi pris en masse, réduisant considérablement sa surface d'absorption et donc de traitement des polluants.

Limoges Métropole tient à souligner que ce dépassement a été très ponctuel: les seuils des VLE en dioxines n'ont pas été dépassés pour le trimestre et l'année, avec respectivement des flux mesurés inférieurs de 48 % et de 80 % par rapport aux VLE autorisées.

En réponse à ce dysfonctionnement, la STVL et Limoges Métropole ont engagé des actions afin de garantir un fonctionnement optimal de la CEDLM:

- → Des contre analyses ponctuelles de 6 heures avec des résultats conformes;
- → Une nouvelle procédure de contrôle du réactif avant mise en place;
 - → Un audit chez le fournisseur du réactif afin de garantir la conformité du produit.



Les résultats sont revenus à la normale et parfaitement conformes dès le mois de féurier 2024.

Le 6 février 2024, en complément, des mesures supplémentaires en dioxines dans les sols de surface ont été réalisées par une société spécialisée (ANTEA) sur les deux zones des retombées modélisées ainsi que sur deux zones témoins (zones blanches).

Pour ces 4 échantillons, les composés unitaires en dioxines et furannes présentent des concentrations inférieures aux limites de détection des appareils de mesure.

Les niveaux calculés entre les échantillons témoins et ceux prélevés dans les zones susceptibles de présenter un fort taux d'impact en retombées sont du même ordre de grandeur.

Ils permettent donc de conclure à l'absence d'impact en dioxines et furannes sur ces échantillons.

	Avenue des Cambuses Limoges	Rue de Nexon Limoges	ESTER Limoges	SEHV Palais-sur-Vienne
	Témoin	Témoin	Impact modélisé	Impact modélisé
Dioxines furannes en ng/kg matière sèche selon la méthode OTAN CCMS incluant les limites de quan- tification (méthode maximisante)	< 5,95	< 5,95	< 5,96	< 6,17

Nanogramme (ng) = 10 - 9 grammes (g) Ces taux sont par ailleurs largement inférieurs à la valeur seuil réglementaire de 40 ng-I-TEQ/kg MS définie pour l'arrêt du pâturage des animaux.

Le rapport complet de la société ANTEA est à votre disposition sur le site internet de la CEDLM.

POURSUITE DU PROJET **DE FUTURE UNITÉ DE VALORISATION** ÉNERGÉTIQUE

Le 11 février 2020, Limoges Métropole s'associait au SYDED 87 et à Evolis 23 pour créer l'Entente Intercommunale, une structure inédite visant à renforcer la coopération et la cohésion entre les territoires de la Haute-Vienne et de la Creuse en matière de traitement des déchets.

Cette Entente intercommunale a été reconduite le 9 février 2024, consolidant ce partenariat qui porte une stratégie ambitieuse de collaboration en matière de réduction et de valorisation des déchets résiduels, au service des 450000 habitants répartis sur les 325 communes désormais concernées.

Elle poursuit le projet de construction d'une nouvelle Unité de valorisation énergétique de 95000 tonnes/an (contre 110000 tonnes actuellement) en remplacement de la CEDLM et en contrebas de cette dernière. Le planning de l'opération est rappelé ci-dessous.

Afin de maintenir un dialogue continu avec les habitants autour de ce projet et assurer ainsi un « droit de suivi », l'Entente a créé un comité de suivi partenarial et a prévu d'organiser des temps d'échanges réguliers, au rythme de 3 à 4 par an jusqu'en 2027.

Cette instance est composée d'un panel de riverains, de citoyens, d'assemblées (conseil de quartier de Beaubreuil, les 55 Limougeauds pour leur Ville), d'associations (Zéro Waste Haute-Vienne, UFC Que Choisir Haute-Vienne) ainsi que de l'école d'ingénieurs l'ENSIL-ENSCI.

La 2e session de ce comité s'est tenue le 23 novembre 2023, avec pour ordre du jour l'intégration architecturale de la future UVE. Ont été présentés:

- Le principe de fonctionnement d'une UVE :
- · Les enjeux architecturaux liés au projet;
- · Les différentes approches architecturales d'autres territoires.

Les membres ont questionné l'Entente sur :

- → Le devenir de l'espace boisé du site;
- → Les modalités de connexion avec les réseaux de chaleur urbains;
- → Les impacts de l'installation sur les accès et le trafic routier;
- → Les contraintes liées au PLU (Plan local d'urbanisme).

La majorité des préconisations des membres du comité ont convergé sur les axes suivants:

- → Intégrer l'outil dans son environnement boisé et de manière plutôt discrète.
- → Ne pas ériger cet ouvrage en site vitrine « d'entrée de ville », car sa localisation et son environnement pavillonnaire ne s'y prêtent pas.
- → Veiller à imperméabiliser le moins possible les sols.
- → Intégrer dans la conception un ou des matériaux marqueurs et identitaires de notre région (châtaigner, bois, granit, etc.).



À titre indicatif, des propositions individuelles plus originales, telles que la recherche de courbes douces ainsi que la symbolique du rucher (en lien avec la présence d'abeilles sur le site, témoignant d'un environnement sain) ont également été exprimées.

Ces préconisations ont été intégrées dans le cahier des charges du dossier de consultation des candidats, rendant le comité de suivi réellement acteur du projet.

La 3º session du comité de suivi s'est déroulée le samedi 27 janvier 2024 sous un format particulier, puisque l'ensemble des membres a pu bénéficier d'une visite approfondie de l'installation.

Le 4e comité aura le lieu le 16 mai prochain et portera sur le devenir de l'usine actuelle: destruction totale, conservation de certains volumes, etc.

Le second semestre 2024 sera dédié aux questions relatives aux impacts sanitaires des unités de valorisation énergétique, à la réglementation associée, aux outils de suivi associés et à des grands témoignages d'élus et de professionnels

Vous retrouverez l'intégralité des bilans de la CNDP (Commission Nationale du Débat public), de l'Entente ainsi que des réunions du comité de suivi sur le site internet de la concertation

avenirdenosdechets-hautevienne-creuse.fr









autorisation d'exploiter...)



